

Sommaire

Pour accéder aux différentes rubriques, il vous faut cliquer sur les liens ci-après :

Les brèves du service public : les trois fonctions publiques	p. 1
Repères économiques et financiers	p. 2
Le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (« PACTE »)	p. 2
Ce qu'il faut retenir...	p. 3
Droit, finances & consommation	p. 3

Fonctions publiques et économie en bref

La maîtrise des dépenses publiques

L'Etat devra intensifier ses efforts d'économie d'après le budget 2019. Les postes augmentent souvent peu. Le budget le plus élevé est celui de l'enseignement scolaire qui représentera 52 milliards, devant la Défense (35,9 milliards), la Recherche et l'Enseignement supérieur (27,9 milliards), la Solidarité (20,78 milliards).

L'évolution de la syndicalisation

D'après une étude de la Dares, entre 2013 et 2016, le taux de syndicalisation des salariés français a légèrement baissé, notamment dans la fonction publique. D'après l'étude en 2016, 21,7 % des hommes étaient syndiqués et 17,6 % des femmes. Par catégorie, le taux de syndicalisation le plus élevé était situé chez les cadres avec 23,3 % devant les ouvriers : 20,7 %. Sur l'ensemble de la fonction publique, le taux de syndicalisation ressortait à 19,1 % en 2016 contre 11 % taux de syndicalisation de l'ensemble des salariés français en 2016. Chez les moins de 30 ans la syndicalisation était de 3,3 % pour l'ensemble des salariés contre 5,6 % dans la fonction publique.

L'évolution des salaires dans la fonction publique

Selon une étude de l'Insee, le salaire net moyen a augmenté de 0,2 % en euro constant dans la fonction publique de l'Etat pour l'année 2016 (augmentation de 0,4 % en 2015 en euros constants). Il s'agit d'une moyenne qui concerne tous les agents civils des ministères et des agents publics. En 2016, un salarié de la fonction publique de l'Etat percevait en moyenne 2505 euros nets par mois en équivalant temps plein. Toutefois le salaire net des femmes est inférieur de 14,3 % à celui des hommes. Hors militaires, on comptait 2,2 millions de salariés (civils), dans la fonction publique d'Etat au 31 décembre 2016.

Revue des prévisions de croissance

Alors que les prévisions de croissance des économistes de l'OMC portaient, en avril dernier, la croissance mondiale à 4,4% pour 2018, le développement des mesures protectionnistes et la hausse des taux d'intérêts incitent ceux-ci à revoir leur copie. Aussi, selon leurs dernières estimations, la croissance mondiale ne devrait pas dépasser 3,9% en 2018.

Métiers d'avenir

Le 11 octobre 2018, le ministère du Travail a présenté les dix premiers projets élaborés par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) visant à corréliser l'offre et la demande d'emploi nées de la transformation numérique. Plusieurs OPCA devront mettre en place les projets retenus pour prévenir et lutter contre l'inadéquation des postes ouverts et des compétences des candidats. Une étude de Pôle Emploi révèle qu'en 2017, 150 000 offres d'emplois sont restées vacantes faute de candidats adéquats. La majeure partie des abandons de recrutement pour défaut de candidats ont été observés dans les services (72%), loin devant le commerce (13%) et la construction (6%).

Pour consulter le dossier du mois, consommation, conseils, fiscalité, droit, cliquer ici

Pour aller sur le site de l'Acef Occitane et voir le détail des informations mises à jour chaque mois - cliquer sur www.occitane.acef.com

Flash Actus - Acef Occitane est une publication de l'Acef, Association crédit épargne des fonctionnaires, avenue Maryse Bastié- 46022 Cahors Cedex

Contact Acef : tél 05 81 22 00 00- www.occitane.acef.com

Si vous souhaitez vous abonner, cliquez sur acefoccitane@gmail.com en indiquant votre e-mail. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur acefoccitane@gmail.com en indiquant : résiliation et votre adresse d'e-mail.

Rédaction : Stratégie et Gestion/Leya Conseils- contact@leya-conseils.fr

Repères
économiques
et financiers

Vos placements en novembre 2018

	Taux	Plafond
Livret A	0,75 %	22 950 €
Livret dév. durable	0,75 %	12 000 €
Livret Jeunes min.	0,75 %	1 600 €
Livret d'épargne pop	1,25 %	7 700 €
CEL (sans prêt)*	0,50 %	15 300 €
PEL (sans prêt)	1,00 %	61 200 €
PEL (avec prêt)**	2,00 %	61 200 €

* Prime d'Etat 0,50 %- plafond 1 144 €
** Prime d'Etat 1,00 %- plafond 1 525 €

Indices Insee, IRL et ICC

Périodes	IRL	ICC
2 ^e Trim. 2018	127,77	-
1 ^e Trim. 2018	127,22	1 671
4 ^e Trim. 2017	126,82	1 667
3 ^e Trim. 2017	125,46	1 670
2 ^e Trim. 2017	129,19	1 664
1 ^e Trim. 2017	125,90	1 640
4 ^e Trim. 2016	125,50	1 645

L'indice de référence des loyers est utilisé pour l'indexation des loyers depuis 2008 (base 100 au 4^e trimestre 1998).

Prix du gazole

Le récent rapprochement des prix du diesel et de l'essence observé à la pompe est principalement lié à la taxation que subissent ces carburants. Cette taxation représente en moyenne 60% du prix à la pompe et le gouvernement souhaite aligner la taxation de ces carburants d'ici 2022. Ainsi, on observait déjà à mi-octobre 2018, qu'une station sur cinq affichait un prix de diesel supérieur à celui du sans-plomb 95.

Luxembourg et Brexit

Le Luxembourg attire la majeure partie des fonds d'investissement qui quittent Londres du fait du Brexit. En effet, si Paris a séduit de nombreuses banques initialement situées à Londres, c'est pour l'heure le Grand-Duché qui capte beaucoup de fonds d'investissement en provenance de la capitale britannique. Un enjeu estimé à quelques 500 milliards de livres d'actifs.

Le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (« PACTE »)

Le PACTE soutenu par les pouvoirs publics comporte de nombreuses mesures devant être adoptées par plusieurs lois et règlements successifs. Il compte 70 articles et comportera également des dispositifs réglementaires et non-réglementaires ainsi que des mesures fiscales qui seront intégrées en projet de loi de finances 2019. Le dossier de presse synthétise le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises en 10 thématiques.

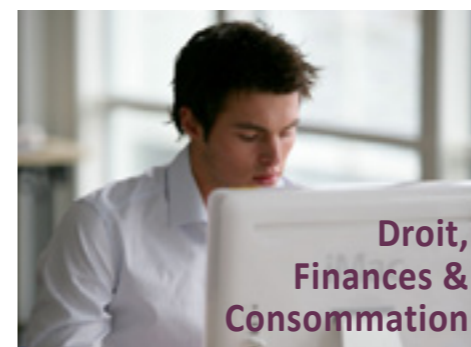
1. Simplifier les seuils applicables aux PME
Les obligations liées aux seuils seront considérablement allégées et simplifiées afin de créer un nouvel environnement juridique plus favorable à la croissance des PME. Les seuils seraient ainsi regroupés sur les niveaux de 11, 50 et 250 salariés. Le seuil de 20 salariés sera supprimé à l'exception du seuil d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Les obligations seront effectives uniquement lorsque le seuil sera franchi pendant 5 années consécutives. Un mode de calcul des effectifs harmonisé sera mis en place entre les différentes sources de droit (code du travail, code de la sécurité sociale...). Le seuil de certification légale des comptes sera réhaussé au niveau européen.

2. Supprimer le forfait social sur l'intéressement et la participation
Aujourd'hui, seuls 16% des salariés des entreprises de moins de 50 salariés sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale. S'agissant de l'intéressement, c'est le cas de seulement 20% des salariés des entreprises de 50 à 99 salariés et de 35% des salariés des entreprises de 100 à 249 salariés.

La loi PACTE prévoit la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés ainsi que sur la participation et l'abondement employeur pour les entreprises de moins de 50 salariés. La mise en place d'accords d'intéressement, de participation ou de plan d'épargne salariale au niveau de la branche facilitera le déploiement de ces dispositifs, en particulier dans les plus petites entreprises. Elles auront accès à ces accords types en ligne et pourront opter pour leur application directe.

3. Repenser la place de l'entreprise dans la société
Le Code civil et le Code de commerce seront modifiés afin de renforcer la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises.

L'article 1833 du Code civil sera modifié pour consacrer la notion jurisprudentielle d'intérêt social et pour affirmer la nécessité pour les sociétés de prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux inhérents à leur activité. Une raison d'être pour définir l'activité d'une société. L'entreprise peut poursuivre, dans le respect de son objet social, un projet entrepreneurial répondant à un intérêt collectif qui donne sens à l'action de l'ensemble des collaborateurs. L'article 1835 du Code civil sera modifié pour reconnaître la possibilité aux sociétés qui le souhaitent de se doter d'une telle raison d'être dans leurs statuts.



Marquage des cycles

Dans le cadre de son plan vélo, le gouvernement a décidé de généraliser le marquage des cycles neufs, notamment pour lutter contre le vol et le recel de ces deux-roues. Se sont chaque année entre 300 000 et 500 000 vélos qui sont volés en France. Le marquage ne doit cependant pas être assimilé à un certificat d'immatriculation : le certificat de propriété délivré à l'acheteur lors de l'acquisition du cycle ne devra notamment pas être détenu lorsque l'on circule à vélo et la police ne pourra pas exiger sa présentation en cas de contrôle.

Limitation des gaz d'échappement

Le 11 octobre 2018, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord visant à ajouter le diesel (entre autres) à la liste des substances cancérigènes utilisées sur les lieux de travail. En France, se sont près de 800 000 salariés qui seraient concernées par l'exposition quotidienne au diesel. Le diesel fera donc l'objet d'une limitation d'exposition professionnelle, au même titre que les autres substances déjà référencées dans la directive de décembre 2017, qui renforçait elle-même la directive de 2004.

Hausse du gaz

La Commission de régulation de l'énergie a publié le vendredi 19 octobre 2018 une délibération indiquant que les tarifs réglementés du gaz augmentent en moyenne de 5,79% au 1^{er} novembre 2018. Déjà en octobre, une augmentation de 3,25% avait été constatée. 4,5 millions de foyers sont concernés par cette augmentation.

Commerces de proximité

Une enquête réalisée par l'institut BVA et publié début octobre 2018 indique qu'entre 40 et 50% des personnes interrogées considèrent qu'il n'y a pas assez de librairies et poissonneries en commerce de proximité. 65% des personnes interviewées souhaiteraient davantage d'ouverture le dimanche (83% dans l'agglomération parisienne). Cette enquête indique aussi que la distance moyenne parcourue par les français pour se rendre dans les commerces de proximité est de 5,7 kilomètres. Seuls 46% des personnes interrogées seraient favorables à l'installation de caisses automatiques dans leurs commerces de proximité.

... ce qu'il faut retenir...

- Créer son entreprise 100% en ligne à moindre coût
Une plateforme en ligne sera mise en place et deviendra l'unique interface pour créer son entreprise, quelles que soient son activité et sa forme juridique et remplacera ainsi les 7 réseaux de centres de formalités des entreprises.
Une assistance physique à l'accomplissement des formalités sera maintenue. Les différents registres des entreprises, notamment les registres des métiers et du commerce et des sociétés, seront rapprochés afin d'éviter les coûts inutiles. Le stage de préparation à l'installation deviendra facultatif pour réduire les coûts de la création d'une entreprise artisanale.
- Faciliter le rebond des entrepreneurs
Les délais et les coûts des procédures de liquidation judiciaire seront réduits et leur prévisibilité améliorée. La procédure de rétablissement professionnel permettra l'effacement des dettes des entreprises sans salarié et détenant moins de 5 000 € d'actifs. Le recours à cette procédure sera facilité pour favoriser le rebond des entrepreneurs.
La liquidation judiciaire simplifiée permettra de clôturer une procédure dans un délai maximum de 6 à 9 mois pour les entreprises qui n'emploient pas plus d'un salarié et qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 € et de 12 à 15 mois pour celles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 €. Elle deviendra la norme pour les petites et moyennes entreprises de moins de 5 salariés
- Rapprocher la recherche publique de l'entreprise
Le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise sera simplifié afin de dynamiser les liens entre la recherche publique et le secteur privé. Les autorisations permettant aux fonctionnaires chercheurs de s'impliquer dans un projet d'entreprise seront simplifiées et confiées à l'établissement de recherche employeur. Un chercheur qui souhaite créer son entreprise pourra se consacrer aussi bien à ses travaux de recherche qu'au développement de son entreprise. Un chercheur assurant la direction scientifique d'une entreprise pourra désormais y consacrer 50% de son temps, contre 20% aujourd'hui. Les chercheurs entrepreneurs pourront conserver une part minoritaire au capital de leur entreprise après leur réintégration dans l'organisme public de recherche.
- Faciliter la transmission d'entreprise
Le pacte Dutreil sera rénové pour les transmissions à titre gratuit. Les conditions d'engagement et les obligations déclaratives pour bénéficier de l'avantage fiscal du pacte Dutreil seront ainsi simplifiées.
Les transmissions d'entreprise aux salariés et le financement de la reprise des petites entreprises seront facilités. Les contraintes du crédit d'impôt rachat des entreprises par les salariés seront assouplies pour en faciliter le recours. Un financement de la reprise des petites entreprises facilité. Le dispositif de crédit-vendeur sera encouragé grâce à un étalement des prélèvements sur les plus-values pour les petites entreprises.